Règlement du concours

Ces conditions de participation sont applicables sur l'action **GAGNEZ UN WEEKEND FEERIQUE A VARSOVIE** nommée ci-après **'Action'**, qui est organisée par l'Organisation Polonaise de Tourisme, nommé ci-après **'Organisateur'** (avec siège Avenue de la Renaissance 20 bte 25, 1000 Bruxelles, tel: 02 740 06 20), et menée sur les sites www.polen.travel et www.pologne.travel.

En général

1. L'Action aura lieu du **03.10.16 au 14.10.2016 à minuit**. 2. La participation à l'Action est gratuite. 3. Le gagnant qui a reçu le plus grand nombre des points sera désigné à la fin de l'action 4. Les gagnants doivent réclamer leurs prix dans les 7 jours après avoir été informé de leurs gains. Au-delà de 7 jours et en cas de non réponse, l'Organisateur a le droit d'attribuer le prix non réclamé à un autre participant désigné en fonction des points attribués dans l'Action ou garder le prix pour une Action suivante. 5. Le gagnant doit avoir au moins 18 ans pour pouvoir participer à l'action. 6. L'Action est ouverte à toutes les personnes physiques résidant en Belgique, à l'exclusion des membres de la famille ou du personnel de l'Organisateur ou pour toute personne impliquée dans l'organisation de la présente Action. 7. La participation à cette Action implique automatiquement que les participants sont d'accord avec ces conditions de participation.

Prix

1. Les prix à gagner dans l'Action :

- **1er prix** : un séjour pour 2 personnes, du 9 au 11 décembre 2016, avec petit-déjeuner offert par Warsaw Mariott Hotel dans une chambre double (dates fixes). Vol aller-retour Bruxelles - Varsovie offert par LOT Polish Airlines (horaires fixes). Lunch ou diner pour deux personnes dans le Champions Bar, offert par Warsaw Marriott Hotel, selon un menu décidé par l'hôtel et signalisé aux gagnants auparavant. Visite guidée MICE de Varsovie, avec guide anglophone, réalisée le premier jour du séjour (les heures de la visite seront communiquées aux gagnantx auparavant).
- **2em et 3em prix** : un retro bag offert par LOT Polish Airlines + portefeuille offert par l'Organisation Polonaise du Tourisme. Ces prix seront envoyés par la poste à l'adresse indiquée par les deux gagnants.

2. La réservation des vols est réalisée par LOT Polish Airlines qui a le choix des vols directs au départ de Belgique. 3. La réservation du séjour à l'hôtel se fait sur base de disponibilité de l'hôtel. 4. Le prix (dans sa totalité ou l'une de ses composantes) ne peut pas être échangé contre des espèces ou quelconque autre prix en nature. 5. Le prix ne peut pas être échangé contre un autre arrangement de voyage. 6. La validité du prix doit être respectée. 7. Les gagnants seront informés de leurs gains par e-mail envoyé à l'adresse e-mail communiquée par le participant dans le formulaire d'inscription au concours. 8. Il n'y aura pas de correspondance sur le prix avec les autres participants. 9. En cas de refus ou en cas de non enlèvement du prix par le ou les gagnant(s) avant la date de validité du prix, le prix reste pour l'Organisateur. 10. En cas de circonstances imprévues, l'Organisation se réserve le droit de changer le prix et d'offrir un autre prix d'une valeur comparable.

Utilisation de données personnelles

1. Chaque Participant doit accepter les conditions présentes pour pouvoir participer à l'Action. Si le Participant gagne, plusieurs données lui seront demandées (copie de ID - preuve de résidence en Belgique et de l'âge adulte de participation). Les participants garantissent que les données fournies à l'Organisateur sont correctes, mises à jour et complètes. En acceptant les conditions présentes, le Participant autorise l'Organisateur à utiliser son adresse e-mail pour envoyer une newsletter d'information touristique sur la Pologne. 2. Chaque Participant doit signer l'autorisation à diffuser par l'Organisateur la photo mise en compétition dans le cadre de l'Action.

Droits de l'Organisateur

1. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier ou d'exclure de la participation chaque Participant si celui-ci acte en contradiction avec les conditions de participation ou acte de manière injuste envers

l’Organisateur ou envers des tiers. 2. L’Organisateur se réserve le droit de reporter, de modifier ou d’annuler l’Action pour cause de force majeure ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de l’Organisateur, sans être lié à une indemnisation envers les Participants. 3. Il n’y aura pas de correspondance concernant les résultats de l’Action. Dans le cas d’un litige relatif aux résultats de l’Action entre le Participant et l’Organisateur, le jugement de ce dernier sera contraignant.

Responsabilité

1. L’Organisateur décline toute responsabilité pour des dommages de toute sorte qui peuvent survenir suite à l’attribution des prix. 2. Parmi d’autres éventualités, l’Organisateur décline toute responsabilité pour des erreurs liées à des défauts dans le prix.